



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2021-2022-2023

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, que le rôle triennal d'évaluation, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et s'appliquant aux exercices financiers 2021, 2022 et 2023, a été déposé à mon bureau au 59, rue de L'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, le 29 octobre 2020. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture, soit : du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures, ou sur le site web de la MRC au www.mrc-antoine-labelle.qc.ca.

Conformément aux dispositions des articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ◆ Être déposée avant le 1^{er} mai 2021
- ◆ Être déposée à l'un des deux endroits suivants ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Antoine-Labelle Édifice Émile-Lauzon 425, rue du Pont Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6	MRC d'Antoine-Labelle Édifice Félix-Gabriel-Marchand 259 rue L'Annonciation Sud, bureau 201 Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
--	---
- ◆ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits ci-dessus indiqués ou à la section **DOCUMENTATION/FORMULAIRES** du site web de la MRC au www.mrc-antoine-labelle.qc.ca
- ◆ Être accompagnée de la somme requise déterminée par le règlement de la MRC d'Antoine-Labelle en vigueur au moment du dépôt de la demande de révision et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à L'Ascension, ce 29 octobre 2020.

Annie Meilleur
Directrice générale adjointe par intérim